

BULLETIN municipal

N°5, Janvier 2023



Avec ce nouveau bulletin municipal, le cinquième depuis notre élection, je souhaite vous présenter des vœux de très bonne année 2023. Après ces trois ans perturbés par l'épidémie de Covid, par le conflit en Ukraine, et maintenant par la flambée des prix de l'énergie, il nous faut espérer que les choses se stabilisent un peu en 2023, tant au niveau économique que sanitaire.

Pour ce qui est de la vie communale, l'année 2023 devrait voir l'achèvement des travaux commencés en fin d'année 2022 au gîte Despourrins, le démarrage, à l'automne 2023, des opérations de réhabilitation en logements du presbytère et la création d'une nouvelle cantine-garderie, et l'achèvement des aménagements du parc Obao pour lequel un financement à 80 % par l'Etat et la Région a été confirmé. Enfin, nous espérons mener à bien la réhabilitation de l'entrée-sud du village, le long de la Berthe, opération reportée l'an dernier en raison des dégâts causés par les inondations de janvier 2022 qui nous ont obligés à intervenir en urgence sur plusieurs autres secteurs de la commune.

En liaison avec la Fondation du Patrimoine, et après les accords de financement obtenus de l'Etat et du département, une souscription, déductible des impôts, sera lancée auprès des particuliers et des entreprises pour boucler le dossier et envisager des travaux sur l'église Saint-Martin en 2024. Enfin, à l'automne, d'importants travaux de reprise de la canalisation amenant nos eaux usées à la station d'épuration, sont programmés pour un montant de 280 000 euros HT. Cette opération nous permettra de nous mettre en conformité avec les obligations imposées par l'Etat en termes de sécurisation de la traversée du gave.

Au niveau des estives, les financements à hauteur de 80 % ont été obtenus pour réaliser l'opération d'amélioration de captage des eaux de la source de la Laiterine à Iseye et la refectation de la piste du Tuquet à Lhers devraient démarrer au printemps, en collaboration avec la commune de Borce.

Je souhaite terminer ce petit mot par de grands remerciements au groupe de bénévoles et aux associations qui nous ont permis d'animer toute l'année 2022 par la mise en place de conférences, épreuves sportives, spectacles, événements culturels et fêtes locales. Pour les fêtes de fin d'année, ils ont à nouveau œuvrés, avec les employés communaux qui se sont chargés des illuminations, pour donner aussi plus de gaieté aux fêtes de Noël. Le succès rencontrés à l'occasion de toutes ces manifestations montre bien le besoin que nous avons tous de nous retrouver autour de ces moments conviviaux et festifs. Nous leurs souhaitons une bonne continuation et nous leur apporterons à nouveau notre soutien dans les différents projets qui sont en cours d'élaboration pour 2023.

Bonne et très belle année 2023 à tous.

D. Barraud

Lhers, réservoir d'eau potable et source Cauhapé

Depuis deux ans, des pertes d'eau étaient enregistrées au niveau du réservoir d'eau qui alimente le plateau de Lhers. Dès qu'il était rempli, il se vidait rapidement, quasiment la totalité de son contenu, avant que le niveau de l'eau ne se stabilise. Une première inspection n'avait pas permis de découvrir de fissure dans la cuve. Une nouvelle expertise plus poussée en fin d'hiver, après vidange intégrale de la cuve, a révélé des microfissures en bas de réservoir. Des travaux d'étanchéité ont été réalisés en juin 2022 ainsi que le changement d'une vanne.

Cet été, malgré la période de sécheresse remarquable, le niveau du réservoir est resté stable à son quasi-maximum de capacité.

Par ailleurs, selon les périodes de l'année, les résultats des analyses régulières de la source Cauhapé à Lhers, par l'Agence régionale de Santé, posaient quelques problèmes mineurs qu'un traitement ponctuel résolvait. Il nous a semblé toutefois nécessaire de perfectionner le système de traitement des eaux afin de mieux purifier celle-ci, sans traitement chimique. En novembre 2022, un nouveau régulateur a été installé par l'entreprise Hur Xenda, sous la maîtrise d'oeuvre du CETRA. Il devrait à l'avenir faciliter le traitement des eaux par lampes UV, sans adjonction de produits. André Asserquet s'est chargé du suivi de cette opération.



Programme de sauvegarde des ponts

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental, une prestation gratuite d'ingénierie a été proposée aux communes en mai 2021 pour une meilleure connaissance de l'état des ponts et murs de soutènement de la commune. La municipalité d'Accous y a répondu favorablement et tous nos ouvrages ont donc été examinés par le bureau d'études INFRANEO mandaté par le Centre d'études et Expérience en Risque, Environnement, Mobilité et Urbanisme (CEREMA), établissement public de l'Etat. Les résultats nous ont été communiqués en juin 2022. Seul le pont de Farol va faire l'objet d'une étude complémentaire en décembre 2022, l'entreprise n'ayant pu correctement analyser l'ouvrage au printemps. Pour les autres ponts, tous sont dans un état très satisfaisant ne nécessitant pas de travaux particuliers.



Départ de Pierre Moulia

Le dimanche 7 août, Pierre Moulia a célébré sa dernière messe dominicale à Lhers. La petite église Saint-Jean-Baptiste était pleine pour cette dernière, à l'endroit même où il avait célébré sa première cérémonie, un dimanche de janvier 1967, soit cinquante-cinq ans de présence dans la commune. La municipalité a souhaité, dans la

salle communale de Lhers, un échange convivial avec la population à l'issue de sa dernière célébration. Moment sympathique de cordialité et de partage de souvenirs avec les nombreuses personnes présentes.



1980. Parallèlement, des efforts sont réalisés sur l'éclairage public : remplacement systématique des ampoules grillées par des LED, réduction des horaires d'allumage et d'extinction des lampadaires dans la conti-



nuité des décisions prises en 2019 qui ont déjà permis de réduire notre consommation.

La salle des fêtes restera fermée pour l'hiver afin d'économiser le chauffage d'un bâtiment dépourvu de toute isolation. Un bilan énergétique a été réalisé et une étude confiée au CAUE 64 pour voir quelles sont les possibilités de travaux d'amélioration rapide du lieu.

Economie d'énergie

A l'automne, la commune, par convention avec le Syndicat départemental d'électricité des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), a procédé à l'isolation des combles du gîte de Lhers, des gîtes Despourrins et Thouret, de la maison Laplacette appartenant à la commune et de l'école d'Accous. Le coût global de l'opération pour la municipalité est de 1 000 €, pour un chantier de plus de 5 000 € au total, la différence étant subventionnée par l'Etat via le SDEPA. Le bilan des consommations de ces trois dernières années montre que d'importants efforts sont encore à réaliser pour économiser chauffage et électricité dont les coûts ne cessent de flamber.

Une demande a été faite auprès du Département pour étudier les travaux nécessaires pour une meilleure isolation des cinq appartements de l'immeuble Carriacart et du haras, appartements loués à l'année et dont l'aménagement date des années

Colonie GMSL

La cuisine du bâtiment de l'ancienne colonie de vacances dite GMSL a été entièrement nettoyée par l'association Estivade puis refaite afin d'offrir des locaux propres et sécurisés aux habitants d'Accous qui l'utilisent pour des repas et réunions de famille : réfrigérateurs, fours, plaques de cuisson ont été renouvelés, réparés ou changés et un meuble de rangement installé.

Dans le même temps, une étude a été confiée au CAUE 64 qui intervient gratuitement dans le cadre de la convention qui lie cet organisme de conseil à la commune. Il s'agit de recueillir l'avis des utilisateurs, des riverains, des habitants et du conseil municipal sur l'avenir du lieu. Une première réunion s'est tenue le 19 octobre. Une cinquantaine de personnes était présentes.

Le conseil municipal devait échanger sur le sujet avec le CAUE le 8 décembre, cette réunion a été reportée au début d'année 2023.

D'autres réunions seront programmées avant le rendu d'un rapport de préconisations de travaux et de remise en état du lieu.

Santi Cappicot et Annie Lespinasse se sont chargées de coordonner travaux d'amélioration et organisation du travail avec le CAUE. Parallèlement, un appel a été lancé pour l'évacuation des objets, meubles, vêtements, etc., stockés jusqu'alors par des particuliers dans les bâtiments.

Au premier semestre 2023, ce qui restera sera évacué vers la déchetterie ou donné à des associations caritatives.



Concernant l'utilisation des lieux et en particulier en période estivale, des contacts ont été établis avec le comité des fêtes et l'association Le pied dans l'oreille. Il a été convenu, afin de prendre en compte les remarques du voisinage et d'assurer une meilleure gestion des questions sanitaires et de sécurité (circulation aux abords du site, parking, camping...) d'établir un cahier des charges à respecter lors des prochains événements (Festival du Pied dans l'oreille en juillet et fêtes des patates en août 2023).

Travaux divers

Chaque année amène ses besoins de travaux ponctuels d'entretien ou de remise en état. Depuis cet été, des artisans sont intervenus à l'école d'Accous pour remplacer des gouttières obsolètes et compléter le dispositif d'évacuation des eaux pluviales.

Au gîte de Lhers, comme annoncé dans le bulletin municipal précédant, tous les ra-

diateurs électriques ont été changés, et le projet des travaux nécessaires pour mieux isoler le toit terrasse et supprimer les infiltrations repérées a été rendu en décembre. Une opération relativement importante sera à mener en 2023 afin d'étanchéifier définitivement le bâtiment.

La troisième boîte à livres de la commune, fabriquée par Stéphane Labedan, a été installée à Lhers, à côté de la salle communale.



Au gîte Despourrins, après sélection des entreprises, les travaux ont débuté, opération un peu compliquée par les délais imposés aux artisans par la non disponibilité de certains matériaux. Ce dossier est suivi par deux élus, Annie Lespinasse et André Guiraute. Aux anciens garages Larré, l'ensemble des travaux débiteront en janvier 2023. La communauté des communes a accordé une aide de 10 000 € à ce projet de création d'un atelier de bricolage et de recyclerie.

Voirie

Comme chaque année, la commune a fait réaliser des travaux d'amélioration des voies et chemins communaux pour un montant de 90 00 € HT. Une bonne portion de la route d'Aoulet a été reprise suite aux intempéries de janvier 2022 ainsi que la route de la gare, le chemin d'Arbeillat jusqu'au haras et celui d'Arrayet.

Quelques panneaux ont été aussi ajoutés pour sécuriser certaines portions de route. Ainsi au carrefour du pont du Roi, en descen-

dant de Lhers, un stop a été installé par le conseil départemental. A Jouers, la commune installera un sens interdit, sauf pour les riverains, au bas du carrefour de montée de la rue des Vignes et de la route de Bedous. En effet à plusieurs reprises des camping-cars se sont aventurés sur cette rue, bloquant la circulation et ne pouvant effectuer en toute sécurité une marche arrière. Il a semblé plus sage d'interdire la circulation dans ce sens, alors que l'accès est recommandé par certains GPS !



Sentiers communaux

La fréquentation touristique du village augmente ces dernières années. De nombreux visiteurs utilisent les équipements de loisir et de plein air (parapente, skate parc, Ludopia, parc OBAO...).

Les sentiers communaux (à proximité de ces équipements) sont méconnus de ce public, souvent familial, aussi une réflexion a été lancée autour de la réhabilitation de ces sentiers.

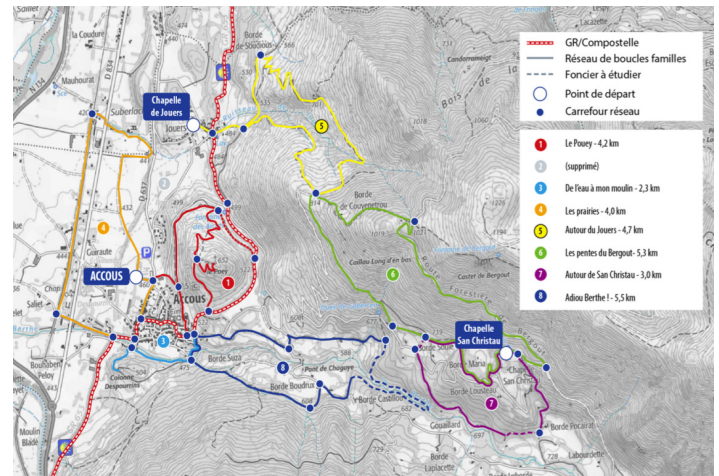
Comment les faire connaître, comment les rendre plus attractifs ?

Voilà quelques réflexions qui ont animé le groupe de travail rassemblant des habitants et des élus et coordonné par Eric Bergez. Des parcours seront proposés aux familles autour du village ainsi que sur le plateau de Lhers. Une étude de projets et d'animation du groupe a été confiée à la société TIKOPIA, qui est déjà intervenue à Aydius et Osse et tra-

vaille pour la communauté des communes à la station du Somport.

La phase d'étude se termine et les propositions seront présentées début 2023.

Le coût de ce travail est pris en charge à 80 % par le programme européen LEADER.



Logement

Comme annoncé dans le dernier bulletin municipal, le projet de création de logements dans l'ancien presbytère avance.

Le permis de construire a été déposé début septembre. Il est en cours d'instruction. Il vient de recevoir un avis favorable du SDIS. Le conseil général, qui participe au financement de l'opération via l'Office 64, maître d'œuvre, se prononcera définitivement en février 2023 pour un commencement de travaux prévu ensuite en fin d'année.

En même temps, sera construite une nouvelle cantine-garderie pour l'école, ce qui supprimera le danger que représentent les allers et venues des enfants sur la route. Cela permettra en outre de disposer d'un bâtiment bien isolé et répondant aux normes énergétiques, situation nécessaire dans le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie.

La commune souhaite aussi compléter cette réalisation en réfléchissant avec les enseignants et les parents d'élèves à une réorganisation des cours de récréation et à leur désimperméabilisation.

Le 8 décembre, le conseil municipal a

approuvé (9 voix pour, 1 contre) l'acquisition de l'immeuble Rouglan et des terrains en face de l'école par l'Établissement public foncier local du Béarn (EPFL) pour la somme de 90 000 € (voir délibération en ligne sur le site internet de la commune).

L'établissement portera le dossier financièrement pendant huit ans maximum, à charge pour la commune de réfléchir pendant ce temps à un projet d'aménagement.

Ainsi est constituée une réserve foncière dans le centre bourg.



En bref

Traitement des déchets

Le 9 décembre, une vingtaine d'habitants ont visité le centre de tri et de retraitement des déchets de Sévignacq-Thèze. Accompagnés d'une animatrice et d'un membre du Sictom, ils ont pu découvrir la façon dont nos déchets sont exploités par Valor Béarn. Ils ont pu aussi constater les nombreux problèmes que posent des tris mal effectués, problèmes engendrant un surcoût pour la communauté de communes, mais aussi pour le citoyen lorsqu'il paie sa redevance.

D'autres visites seront organisées afin de continuer à sensibiliser la population. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître à la mairie.

Frelons asiatiques

Depuis deux ans, la commune procède elle-même à l'élimination des nids de frelons asiatiques grâce aux équipements acquis en 2020 et à l'implication de notre agent municipal, Cédric Puyaubreau. En 2022, une quinzaine de nids ont été éliminés. Beaucoup d'autres demeurent. À partir du printemps, n'hésitez pas à nous signaler toute découverte de nid afin que nous puissions progressivement diminuer l'impact de ces insectes sur notre territoire, frelons dangereux pour les abeilles, mais aussi pour l'homme.

Activités dans la commune

Un grand nombre d'activités animées par des bénévoles se déroulent dans la commune. Si vous êtes intéressés, voici un récapitulatif :

LUNDI

ATELIER MÉMOIRE

Lieu : mairie d'Accous de 14h à 16h

Contact : Joëlle Garcet Lacoste

GYM, PILATE

Lieu : mairie d'Accous de 17h30 à 20h30

Contact : Foyer rural de Bedous

COURS DE DESSIN

Lieu : mairie d'Accous de 17h à 20h

Contact : Association Miskai 06 10 92 60 11

JEUDI

GYM, ENTRETIEN

Lieu : mairie d'Accous de 9h30 à 10h30

Contact : Foyer rural de Bedous

GYM CIEL BLEU

Lieu : mairie d'Accous de 14h à 15h

Contact : Secrétariat de la mairie d'Accous

YOGA

Lieu : mairie d'Accous de 16h45 à 18h15 et 18h30 à 20h

Contact : Martine Guiraute 06 86 74 76 66

FLAMENCO

Lieu : ancienne fromagerie de 17h45 à 19h

Contact : association Tirititran 06 10 92 60 11

Pour réduire nos déchets, donnons-leur une deuxième vie

Réparer, donner, échanger, vendre, transformer... plutôt que de jeter, faites le meilleur choix !
Lées-Athas, Bidos, Oloron Sainte-Marie, Lasseube : tour d'horizon (non exhaustif) en Haut-Béarn, des initiatives pour donner une deuxième vie à nos objets et réduire nos déchets...

Prenons la direction de la vallée d'Aspe, à Lées-Athas. **Le Goût des Rencontres** est un café associatif dont la devise pourrait être : "Pas question de jeter !". Ouverte depuis le mois de juillet 2019, la boutique solidaire ne désemplit pas. Elle propose de la friperie de qualité mais aussi un large choix de vaisselle, jeux, jouets et livres pour enfants, accessoires de puériculture, objets déco... La boutique accueille aussi des meubles. Convaincus qu'il faut donner une deuxième vie aux objets, l'association propose désormais des ateliers collaboratifs de bricolage *le goût de la bricole*. Les petites réparations permettent de prolonger la vie d'un appareil fatigué et aussi de se rencontrer.

Toujours en vallée d'Aspe, **Faites pour Ailes** est une fabrique de ruches et de nichoirs. C'est une entreprise individuelle qui réalise des ouvrages destinés aux abeilles, oiseaux, chauves-souris, hérissons, insectes... *"De la conception à la réalisation, j'essaie d'être le plus écologique possible"* pour cela, Johann Lannegrand a conventionné avec le Sictom de la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour que les usagers puissent déposer à la déchèterie de Bedous, des planches de bois brut qui serviront à la fabrication des ruches et nichoirs.

Basé à l'Esat de Bidos, **Util'Eco** est un centre de réparations, de reconditionnements et de recyclages d'équipements informatiques et multimédias. Une fois remis en état de marche, le matériel profite d'une nouvelle vie dans les mains d'étudiants,

enfants, personnes en recherche d'emploi, créateurs d'entreprise, seniors, etc. De plus, ce geste en faveur du développement durable profite aux donateurs qui bénéficient alors de tarifs préférentiels sur du matériel neuf ou reconditionné.

À Oloron Sainte-Marie, **L'art et la manière, recyclerie des gaves**, propose une boutique solidaire, rue Alfred de Vigny, ouverte au public pour la collecte et la vente d'objets de décoration, vêtements, petit meubles, vaisselle, livres, tableaux, chaussures, CD, jouets, etc. L'association est à la recherche de locaux plus grands pour développer son activité organisée autour des 3R : Réparer, Réutiliser et Réemployer. Ces locaux permettront de développer des ateliers partagés (réparation, couture, ateliers créatifs) ainsi qu'une Matériauthèque.

Sur Oloron également, l'association **Roue Libre** a conventionné avec le service de gestion des déchets. Ainsi, les vélos destinés à la benne à métaux de la déchèterie d'Oloron Lannetone sont détournés vers l'association pour leur offrir une nouvelle vie.

Citons enfin trois associations qui seront intéressés par les vêtements que vous ne portez plus et les objets que vous n'utilisez plus. **Le Secours Catholique**, avenue du IV septembre propose une friperie, **la Croix-Rouge**, chemin de Paraté dispose d'un bric à brac et d'une vestiboutique, enfin **le Secours Populaire**



vous accueillera impasse Marcel Loubens.

Bientôt une recyclerie à Lasseube !

Fondée en 2019, l'association **Lasseube En Transition** a pour but de mettre en place des projets fondés sur des valeurs universelles, écologiques, sociales et solidaires. L'association inscrit principalement son action à un échelon communal.

Son projet phare est d'ouvrir une recyclerie sur le village de Lasseube où les habitants pourront déposer les objets qui encombrant leurs placards et qu'ils n'utilisent plus. Au-delà de la vente d'objets à petits prix, l'association souhaite que ce lieu permette de partager avec les bénévoles et réfléchir sur nos pratiques de consommations. Un lieu où les habitants de Lasseube trouveront des conseils, des outils, des ateliers ou des formations pour tendre vers le zéro déchet.

Quelle gestion de nos déchets à l'horizon 2023-2030 ?

La "gestion des déchets" englobe toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, et traitement - valorisation ou élimination - des déchets. Chacune de ces activités est associée à des coûts en constante augmentation, si bien que pour maîtriser ces coûts les collectivités doivent impérativement réduire la quantité de déchets produits.

Au-delà de l'enjeu économique, l'enjeu environnemental est aussi prégnant. Au moment où la barre symbolique des 8 milliards d'êtres humains (et une seule planète Terre) vient d'être franchie, la réduction des déchets s'impose à nous. L'action du service s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des objectifs de la loi *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* et de ses grandes orientations en matière de réduction des déchets, de valorisation des flux et de maîtrise des coûts.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn, via son service Sictom a récemment mis en œuvre une étude devant permettre à la collectivité de définir un plan d'actions global pour harmoniser, optimiser et moderniser le service public de gestion des déchets sur son territoire. L'étude devait permettre aussi d'appréhender la potentialité de mise en place d'une tarification incitative.

Une tarification "incitative" à quoi ?

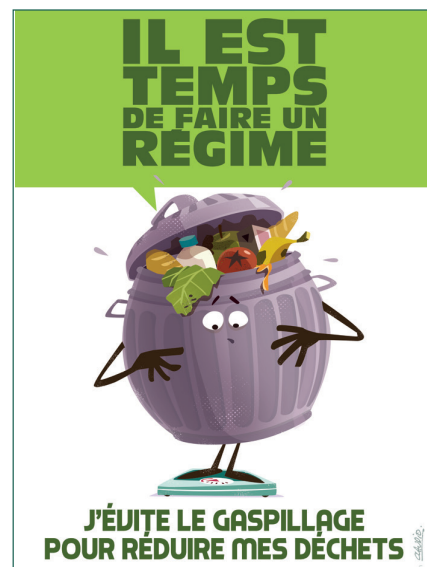
La tarification incitative permet l'application du principe "producteur-payeur" aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'usager, alors incité financièrement à des comportements vertueux. Actuellement, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ne prend pas en compte la quantité de déchets produit par le foyer mais uniquement la valeur locative du logement. C'est une taxe qui peut légitimement paraître injuste aux contribuables.

Par la tarification incitative, l'usager est encouragé à modifier ses comportements vers :

- > Une **diminution des quantités de déchets** produits pour une prévention des déchets (par exemple, la pratique du compostage domestique se développe dans beaucoup de collectivités instaurant une tarification incitative) ;
- > Une **augmentation du tri** (collectes sélectives mais aussi déchèteries) pour une meilleure valorisation matière et/ou organique) ;
- > Une **consommation responsable**.

La tarification incitative a démontré, sur les territoires qui ont choisi ce mode de financement, son impact sur le volume de déchets générés par les ménages (diminution jusqu'à 40% de l'ensemble des déchets collectés via le compostage notamment) et sur les pratiques de tri (un meilleur tri des emballages et journaux, par exemple). Cependant, des effets indésirables (dépôts sauvages, brûlage de déchets, etc.) sont également constatés, sans qu'il soit possible, à l'heure actuelle, d'établir des statistiques à ce sujet.

Le retour des collectivités ayant expérimentés la Ti depuis plusieurs années semble démontrer une augmentation des dépôts la première année notamment. Afin de prévenir au mieux ces incivilités la collectivité s'appuiera sur deux leviers essentiels : la communication de terrain et le "temps long" pour permettre une concertation réelle.



En effet, le planning prévisionnel de mise en œuvre est établi sur plusieurs années :

2023-2024

Optimisation des fréquences de collectes, mise en place de colonnes aériennes, déploiement du dispositif de gestion des biodéchets

2024-2025

Communication au porte à porte pour l'accompagnement des nouvelles pratiques et la création du fichier "usagers"

2026

Communication individualisée

2027

Test du dispositif de tarification incitative avec facturation "à blanc"

2028

Lancement opérationnel de la tarification incitative (sous réserve de validation après l'année test).

En complément du changement de fréquence de collecte (collecte des ordures ménagères tous les 15 jours), le Sictom organisera une **distribution gratuite de composteur individuel**, la formation des usagers lors d'ateliers "jardin zéro déchet" ainsi qu'un accompagnement des communes pour le développement du compostage de quartier pour les habitants ne disposant pas de possibilité de compostage.